

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE DE LA VILLE
DE CRÉPY-EN-VALOIS – HANDISPORT

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer une sensibilisation au handicap à travers d'ateliers handisport,

DECIDE

Article 1 :

Une convention est signée avec l'association « HANDISPORT CREIL », n° de SIRET 48156090200027, domiciliée à Creil (60100), MCA 11 rue des Hironvales, représentée par son Président Monsieur Claude NOIRAUT afin de développer une sensibilisation au handicap à travers d'ateliers handisport.

Article 2 :

L'association « HANDISPORT CREIL » organisera des ateliers handisport, le 17 décembre 2022 de 10h à 18h00 dans le gymnase de Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 490 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

- 9 DEC 2022



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20221209-DEC2022-113-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022